

300 000 mineurs vivent avec un seul de ses parents, le plus souvent avec la mère. D'une manière générale en Région Sud, sur un peu plus d'1 million d'enfants, près des deux tiers résident dans une famille « traditionnelle » et un quart, dans une famille monoparentale et un peu plus d'un sur dix dans une famille recomposée.

Un enfant sur 10 en garde alternée

Parmi les 300 000 enfants, un sur dix est en garde alternée, soit 32% des enfants mineurs de la population régionale. Un chiffre particulièrement élevé, supérieur à la moyenne nationale métropolitaine (28%) et qui place la région sud en tête devant la Corse (23%) et l'Occitanie (24%). Le taux le plus haut se situe dans le département des Alpes de Haute-Provence (34%), tandis qu'à l'inverse, les Pays de la Loire et la Bretagne se caractérisent par les proportions les plus faibles d'enfants en famille monoparentale (respectivement 18 % et 19 %). « *La probabilité au sein de chaque famille que les parents soient séparés augmente logiquement avec le temps* ». La garde alternée parmi les familles monoparentales et recomposées est plébiscitée dans la Région Sud, surtout dans le département des Hautes-Alpes (23%) et des Alpes-de-Haute-Provence (14%). C'est d'autant plus d'actualité qu'environ 11% des enfants mineurs de la région vivent dans une famille recomposée, parmi eux, deux ou trois sont issus de la nouvelle union, favorisant ainsi l'extension de la cellule familiale.

Une précarité plus importante pour les familles monoparentales

Huit enfants sur dix résident dans une famille monoparentale et deux dans une famille recomposée. Les enfants en famille recomposée vivent plus souvent avec un adulte en emploi (83%) et la pour la plupart, les familles sont propriétaires de leur logement. En effet, parmi les familles recomposées, les enfants ont plus souvent au moins un parent ou beau-parent en situation d'emploi, alors que 67% des enfants de familles monoparentales vivent avec un parent qui travaille, « *Cette situation peut aussi résulter de possibles difficultés pour la prise en charge des enfants : concilier activité professionnelle et garde d'enfant peut être plus complexe au sein des familles monoparentales* », explique l'INSEE. De même, les conditions de logement seront plus précaires pour les familles monoparentales. En effet, l'étude démontre que « les enfants des familles traditionnelles vivent plus souvent dans un logement qui est la propriété de leurs parents ». Les familles monoparentales ont un statut défavorisé par la précarité de leur situation familiale et sont prioritairement concernées par la suroccupation de logements réduits et loués la plupart du temps.

Véronique La Rosa

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité